



EXTRAIT

DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT DU CONSEIL METROPOLITAIN DU GRAND NANCY

OBJET :

ACQUISITION DE 13 VÉHICULES STANDARDS DE
TRANSPORTS EN COMMUN GNV MILD HYBRID
(UGAP)

DECISION DU : 2 octobre 2023

DECISION N° : DEC_13179

Conformément à la délibération n° 8 du 17 juillet 2020, par laquelle le Conseil de la Métropole du Grand Nancy a délégué certaines de ses attributions à Monsieur le Président de la Métropole du Grand Nancy,

Compte tenu de la pertinence de l'offre proposée au catalogue de la centrale d'achat UGAP, il est proposé, conformément à l'article L2113-4 du code de la commande publique : de recourir à l'UGAP pour l'acquisition de 13 bus standards à motorisation GNV MildHybrid du constructeur IVECO pour un prix unitaire de 393 020.742 SHT représentant un total de 5 109 269.65 € HT soit 6 131 123.58 € TTC, équipements et taux d'intermédiation UGAP inclus.

Configurés en 12 mètres et fabriqués au sein de l'usine d'Annonay (Ardèche), l'Urbanway GNV Mild Hybrid 12 m du constructeur italien IVECO bénéficie du label «Origine France Garantie». Il a notamment été sélectionné en 2021 dans le cadre d'un nouveau marché lancé par le groupe RATP et Ile-de-France Mobilités, par la Compagnie des Transports Strasbourgeois et par Mulhouse Alsace Agglomération.

L'option hybridation récupère de l'énergie au moment du freinage et aide le moteur lors de l'accélération. Les avantages durant les phases d'accélération après les arrêts, sont une réduction de la consommation de carburant et des émissions de CO2, une nuisance sonore plus faible pour les riverains et un meilleur confort à bord pour les usagers. Ces véhicules disposent d'une carte CRIT'AIR 1 et d'une carte grise «hybride»

Les autres caractéristiques principales du véhicule sont les suivantes :

- 102 places (23 places assises dont 7 sièges jumbo plus larges) ;
- 3 portes passagers type métro ;
- Moteur 310 CV 8.7l de cylindrée / GNV Euro 6 compatible 100% biogaz ;

- Système Efficient Hybrid qui récupère de l'énergie lors du freinage et qui aide le moteur lors de l'accélération ;
- Système de détection et d'extinction incendie dans le compartiment moteur ;
- Feux de route et de croisement à led ;
- Éclairage de l'espace passager à led ;
- 5 Caméras de vidéosurveillance ;
- Caméras de surveillance des portes ;
- Système de comptage passager à chaque porte ;
- Système de rétro vision par caméras
- Portillon anti agression avec ouverture pneumatique et verrou électromagnétique
- Des sous baies vitrées pour plus de luminosité
- 2 emplacements UFR (Usager en Fauteuil Roulant), dont 1 emplacement poussette ;
- Climatisation conducteur et passagers doublée d'un vitrage athermique des portes et baies
- Rampe PMR électrique intégrée au châssis en porte 2 et rampe manuelle en porte 1 ;
- Délai de livraison : 30 semaines ;
- Garanties : véhicule complet 2 ans, chaîne cinématique et circuit gaz 5 ans, réservoirs gaz 15 ans ;
- Réseau SAV à Ludres.

Cette acquisition entre dans le développement du parc de véhicules de transport collectif de la métropole du Grand Nancy. Ces 13 véhicules seront affectés à la nouvelle ligne 5. Il a été choisi des véhicules standards pour pouvoir les réaffecter plus facilement sur les autres lignes, lorsque la ligne 5 montera en puissance et imposera des bus articulés, à alimentation électrique.

Le délai de livraison, après réception du bon de commande, est de 8 mois soit une mise en service possible de ces 13 véhicules à l'été 2024.

Le Président de la Métropole du Grand Nancy

DECIDE

de signer le bon de commande à l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP), sur la base d'une proposition négociée avec la Sté IVECO pour l'acquisition de 13 bus standards GNV Mild Hybrid qui seront livrés et mis en service à l'été 2024.

La dépense correspondante est inscrite au budget annexe transports 2023/2024 à la sous fonction 03, natures 238 et 2315, programme 80, service 720.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication, conformément au code de justice administrative.

Mathieu KLEIN



MATHIEU KLEIN
2023.11.01 18:05:43 +0100
Ref:20231031_165815_1-1-O
Signature numérique
le Président

Mathieu KLEIN